

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 15 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un, le quinze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel RICHOMME, Maire.

**Présents** : Maxime CARVILLE, Anne-Marie CORBEL, Gwennola DENIER D'APRIGNY, Alexandra DUPIN, Hubert FOLLIOU, Patrick GHYSELEN, Eric GROULT, Raymonde HAREL, Aline HEBERT, Christian HUSTACHE, Michel LAMY, Michèle LAVARDE, Edouard LEDOYER, Maryline LESELLIER, Denis LIGNEL, Bachir OUINAS, Malika PIRE, Nathalie PLOS, Sylvie POULAIN, Armelle REQUIER, Michel RICHOMME, Isabelle VIOLETTE, Dorian WOLTER

**Secrétaire de séance** : Bachir OUINAS

Conseillers en exercice : 23	Présents : 23	Votants : 23	Convocation : 10.09.2021	Affichage : 10.09.2021
------------------------------	---------------	--------------	--------------------------	------------------------

Monsieur le Maire, Michel RICHOMME, ouvre la séance.

Il présente au conseil Mme Isabelle VIOLETTE, nouvelle conseillère municipale qui remplace Claude SAPIN, démissionnaire.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**DECISION PRISE PAR DELEGATION : MARCHÉ « TRAVAUX VRD LOTISSEMENT »**

Le Maire rend compte de la décision prise par délégation en date du 5 août 2021 :

Dans le cadre du marché à procédure adaptée relatif aux Travaux VRD en vue de la desserte d'un lotissement de 12 lots, il a été décidé, après analyse des offres :

- de retenir pour le lot 1 (voirie et réseau d'eaux pluviales et d'eaux usées) l'entreprise OUEST TERRASSEMENT - 50500 ST-HILAIRE PETITVILLE pour un montant de 151 352,00 € H.T (offre de base).
- de retenir pour le lot 2 (réseaux alimentation en eau potable, téléphone, fibre optique, tranchées pour réseaux électricité basse tension éclairage public) l'entreprise SPIE CITYNETWORKS – DO Ouest-Centre - 50000 ST-LÔ pour un montant de 37 375,00 € H.T
- de déclarer le lot 3 (espaces verts) infructueux.

**LOTISSEMENT « LES FOURNEAUX » : PRIX DE VENTE DU TERRAIN**

Suite à un souci rencontré au démarrage des travaux concernant une nappe d'eau dans le sol, qui aura un impact sur le coût de l'opération, la délibération sur le prix de vente des terrains est reportée à un prochain conseil.

**ACHAT TERRAIN ZD 111**

Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir le terrain cadastré ZD 111 situé rue de la Fautelaie. Les propriétaires, M. GASSION Bernard et consorts, souhaitent le céder à la commune pour l'euro symbolique.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de faire l'acquisition du terrain cadastré ZD 111, d'une surface de 9 371m<sup>2</sup>, pour un euro symbolique,
- Dit que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- Dit que l'acte de vente sera signé en l'Etude de Maîtres Lebouteiller et Samson, Notaires à Pont-Hébert, 31 rue de la Cavée,
- Autorise le Maire à signer l'acte de vente et tout document se rapportant à cette transaction

## **REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET CHANGEMENT D'USAGE DU LOGEMENT EN BUREAUX**

Le Maire propose au conseil municipal de réaménager l'intérieur de la Mairie. Cela permettra d'améliorer l'accueil du public, ainsi que les conditions de travail des agents et des adjoints. Il propose que le logement de la Mairie soit transformé en bureaux.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à poursuivre le projet de réaménagement de la Mairie,
- Décide d'un changement d'usage du logement en bureaux

## **DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT ANCIENNE ECOLE LE HOMMET D'ARTHENAY**

Le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur la désaffectation et le déclassement de l'ancienne école du Hommet d'Arthenay et de son terrain d'assise (parcelle 248 AB 58). La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a émis un avis favorable à la désaffectation par courrier en date du 27 août 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prononce la désaffectation de l'ancienne école du Hommet d'Arthenay,
- Approuve le déclassement du domaine public communal du bâtiment et du terrain qui l'entoure

## **SUPPRESSION DE LA COMMUNE DELEGUEE DU HOMMET D'ARTHENAY**

Le Maire propose au conseil la suppression de la commune déléguée du Hommet d'Arthenay.

En effet, les permanences en mairie annexe reçoivent très peu d'habitants et l'entretien du bâtiment représente un coût non négligeable pour la commune.

Vu l'accord du Maire délégué en date du 13 septembre 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 4 voix contre  
DECIDE la suppression de la commune déléguée du Hommet d'Arthenay, et par conséquent la fermeture de la mairie déléguée, au 31 décembre 2021

Concernant les dépenses à envisager sur le territoire du Hommet d'Arthenay, le Maire rappelle au conseil du problème au niveau de l'Eglise du Hommet d'Arthenay ; la présence de mэрule pleureuse a été confirmée. Un chiffrage des travaux nécessaires est en cours, parallèlement à une recherche de financements.

D'autre part, le Maire informe que l'ancien restaurant « la Terrette » au Hommet d'Arthenay est vendu et devrait vraisemblablement retrouver une activité.

## **CREATION DE POSTE**

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35 h /35).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35 h /35).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet (35 h /35).

## **PROJET SALLE DES FÊTES**

Ce point est reporté à un prochain conseil, les éléments attendus sur ce projet ne nous étant pas parvenus à ce jour. Le 1<sup>er</sup> adjoint, Eric GROULT, rappelle succinctement l'origine et l'avancement du projet.

## **DENOMINATION DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le Maire propose au conseil de dénommer la bibliothèque de Pont-Hébert «Bibliothèque Maurice HEBERT », en l'honneur de l'ancien maire qui avait porté le projet de construction du bâtiment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de dénommer la bibliothèque de Pont-Hébert «Bibliothèque Maurice HEBERT »

Une cérémonie va être organisée, la date prévue étant le 23 octobre à 11 heures.

## **EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES « RUES DESNOTS, ST-AUBIN, FAUTELAIE, HOTEL DU BOSQC ET IMPASSE DU BOSQC»**

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Rues Desnots, St-Aubin, Fautelaie, Hôtel du Boscq et Impasse du Boscq».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 591 000 € H.T. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de PONT-HÉBERT s'élève à environ 149 800 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « Rues Desnots, St-Aubin, Fautelaie, Hôtel du Boscq et Impasse du Boscq »,
- Accepte une participation de la commune de 149 800 €,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

## **EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES « IMPASSE DU PLATEAU »**

Le 1<sup>er</sup> adjoint présente au conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Impasse du Plateau ».

Le Syndicat Départemental d'Energies de la manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 187 000 € H.T. Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune de PONT-HÉBERT s'élève à environ 66 400 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « Impasse du Plateau »,
- Accepte une participation de la commune de 66 400 €,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, par 20 voix pour et 3 abstentions, la décision modificative suivante :

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

### **Dépenses**

615231(entretien de voiries)	- 40 500 €
023 (virement à la section investissement)	+ 40 500 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### **Recettes**

021 (virement de la section fonctionnement)	+ 40 500 €
1321 Subventions d'investissement Etat	+ 11 300 €
10222 FCTVA	+ 2 300 €

### **Dépenses**

204172 (Subvention d'équipement Autres établissements publics locaux – Bâtiments et installations)	+ 38 500 €
204172 - Opération 219 (Effacements de réseaux rue du 11 novembre)	+ 2 000 €
2188 Autres immobilisations corporelles	+ 13 600 €

En complément de la présentation de la décision modificative par le Maire délégué, Denis LIGNEL, l'adjoint aux affaires scolaires, Michel LAMY, rappelle le dossier de subvention qui avait été déposé pour l'équipement de la cantine. Cette aide s'inscrit dans le cadre du plan de relance et de la loi EGAlim concernant la restauration collective (favoriser l'accès à tous à une alimentation plus saine, sûre et durable). Nous venons de recevoir l'accord de subvention sur la base de 100 % du montant HT des dépenses éligibles, soit 11 284,25 €. Cela nous permettra d'acquérir les équipements suivants : armoire positive, batteur mélangeur, fontaine à eau, cellule mixte et fourneau gaz.

## **CONVENTION AVEC MANCHE HABITAT – RESERVATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

L'Adjointe en charge des logements, Michèle LAVARDE, fait part au conseil de la nécessité de signer avec Manche Habitat une nouvelle convention de réservation, en raison des nouvelles modalités de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux. Elle donne lecture du projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de réservation avec Manche Habitat. La durée de la convention est de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire aborde différents points :

- Le chantier de construction des dix logements Manche Habitat poursuit son cours sans encombre.
- La personne qui avait été embauchée en contrat PEC à 20 heures hebdomadaires il y a deux mois a souhaité rompre son contrat. Il n'est pas envisagé de nouveau recrutement pour le moment.
- Le repas des anciens aura lieu dimanche 24 octobre. La restauration sera comme d'habitude assurée par le personnel de la cantine. Les conseillers municipaux qui souhaitent apporter leur aide pour le service sont les bienvenus.
- Des ambassadeurs de tri de Saint-Lô Agglo vont se rendre dans chacun des foyers afin de remettre les bacs et présenter les nouvelles consignes et les nouvelles fréquences de collecte à compter de janvier 2022. Une plaquette pédagogique sera laissée dans chaque foyer et un petit questionnaire sera à compléter.
- Les permanences du Maire et des adjoints reprennent le samedi de 11 h à 12 h. L'aide administrative par les élus reprend sur les mêmes horaires, mais uniquement sur rendez-vous
- Les dates des élections à venir sont les suivantes :

Présidentielles : dimanches 10 avril et 24 avril 2022

Législatives : dimanches 12 juin et 19 juin 2022

- Le 3 septembre une réunion a eu lieu entre les élus, le comité des fêtes et les commerçants. Il a été convenu d'un projet en commun pour les fêtes de fin d'année autour d'un concours de décoration de sapins de Noël. Dimanche 10 octobre vers 10 h 30, nous aurons la visite d'une trentaine de véhicules anciens dans le bourg « Les vieux véhicules Virois ». Nous leurs offrirons le café et les croissants. Vendredi 10 décembre, un Apéro dinatoire sera organisé. Enfin du vendredi 10 au dimanche 12 juin 2022, il est prévu de fêter la Saint-Aubin, après 18 ans d'absence !
- Saint-Lô Agglo devrait réaliser des travaux sur le terrain de football à partir de mai 2022 pour une durée de 4 mois. Le coût total est estimé à 125 000 €, avec une participation de la commune à hauteur de 40 000 €. Ce coût devra être proposé au budget 2022.
- Le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements du comité des fêtes de Pont-Hébert. Ce dernier remercie le conseil municipal pour son soutien, et notamment la subvention accordée.
- L'Agence Régionale de Santé a versé une subvention de 1 077,20 € concernant l'organisation de la vaccination au niveau cantonal.

Michèle LAVARDE indique qu'une commission de logements aura lieu le 16 septembre pour 4 logements.

Michel LAMY informe le conseil que la rentrée s'est bien déroulée. Le nombre d'élèves est de 215, soit autant que l'année dernière, malgré quelques départs vers l'école de La Meauffe. Tous les élèves mangent à présent sur le site de la cantine, le protocole par rapport au COVID ayant été allégé.

Alexandra DUPIN demande ce que va devenir l'ancien abribus sinistré situé Image Saint-Pierre au Hommet d'Arthenay. Michel RICHOMME répond que celui-ci va être démonté très prochainement. Concernant le candélabre, la SORAPEL s'en occupe. Pour le candélabre situé dans le bourg du Hommet, également sinistré, Eric GROULT indique qu'en l'absence de tiers identifié la commune devra payer.

Anne-Marie CORBEL demande si la commune ne pourrait pas faire quelque chose concernant la fresque qui avait été réalisée sur le restaurant. En effet, celle-ci se dégrade. La question va être étudiée.

L'adjoite aux affaires sociales, Nathalie PLOS, fait part de la mise en place d'une permanence concernant le domaine du handicap et de la gérontologie. Ce service proposé par le Département est ouvert à tout le canton de Pont-Hébert. L'agent d'accueil autonomie du Centre Médico-Social de Saint-Lô qui assurera la permanence aura pour rôle d'aider à compléter les dossiers handicap, constituer les demandes APA (Allocation Personnalisée Autonomie), faire les inscriptions en EHPAD sur le site « Via Trajectoire » et aider au maintien à domicile. Les permanences auront lieu à la mairie, sur rendez-vous tous les mercredis de 8 h 30 à 12 h à partir d'octobre.

Nathalie PLOS informe le conseil qu'une annonce de recherche de médecin a été mise en ligne sur le site « Ma vie dans la Manche ». Ce site est géré par l'Agence d'attractivité de la Manche, qui a pour but d'attirer et de recruter pour le département des professionnels de divers horizons, notamment dans le domaine de la santé. Il est également proposé de passer une annonce au niveau national sur la plateforme « RemplaFrance ». Le coût pour la collectivité serait de 1 200 €, incluant une large diffusion et un suivi personnalisé. Les conseillers municipaux, à l'unanimité, émettent un avis favorable à cette action.

Bachir OUINAS informe le conseil que les travaux réalisés dans la classe du primaire cet été se sont bien déroulés. Sept fenêtres ont été changées et deux portes de sécurité posées.

Eric GROULT informe le conseil que le guide des associations est en cours de distribution.

Il est proposé la création d'un groupe de travail sur le PLUi. En effet, après la définition de la zone urbaine, des questions complexes et nécessitant une approche de terrain sont à étudier (zones à urbaniser, changements de destination). En plus du Maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, Raymonde HAREL, Edouard LEDOYER, Denis LIGNEL, Sylvie POULAIN et Dorian WOLTER sont volontaires pour participer à ce groupe de travail.

Séance levée à 22 h 15

Le secrétaire de séance

Bachir OUINAS



Le Maire,

Michel RICHOMME

  
